

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 2 AVRIL 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme BOUBARNE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. BOUNINE), LAMAZERE (pouvoir à M. GROUSSET), DOMBLIDES (pouvoir à M. MELIANDE)

**Secrétaire de séance** : Mme LEMBEZAT

---

**24 – 62 - DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE POUR LE FINANCEMENT DE LA MISSION DE SUIVI DES REJETS NON DOMESTIQUES**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

Vu les possibilités d'aides financières inscrites dans le programme d'aides de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne en vigueur,

Vu les conclusions de l'étude menée par SEPIA concernant l'action de recherche et de réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE),

La régie des eaux d'Orthez a recruté un apprenti en Master pour une période de deux ans dans le cadre de la mise en œuvre d'une mission de recensement et d'accompagnement des entreprises susceptibles de rejeter des micropolluants dans les réseaux d'assainissement et dans l'objectif de réduire les émissions de polluants industriels dans les réseaux d'eaux usées ou pluviales, et ainsi participer à la préservation de l'environnement.

Considérant que les crédits dédiés à cette opération ont été inscrits au budget primitif de l'assainissement,

**Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 20 mars 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 32 voix pour – 1 abstention (M. DELTEIL) :**

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires au montage financier de cette mission.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 2 avril 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON

